

cette partie de notre population qui est d'origine chinoise,—s'est intensifié par suite des déclarations faites à la télévision par certains représentants de la Gendarmerie. Ces déclarations sont peut-être tout à fait exactes. Je ne suis pas en mesure de le savoir mais, ayant vu au moins une émission de ce genre, j'estime que ce n'était pas ce qu'il fallait pour mettre fin aux controverses à propos de la Gendarmerie royale.

Il en est résulté ce à quoi on pouvait s'attendre. Un certain ressentiment,—d'ailleurs fort compréhensible,—s'est fait jour chez les Canadiens d'origine chinoise au sujet de certains sous-entendus dans la déclaration en cause, qui constituaient une critique de la colonie chinoise dans son ensemble, même si personne, comme je le crois, n'avait l'intention de donner pareille impression. Le ministre n'ignore pas que les citoyens canadiens d'origine chinoise ont élevé des plaintes et présenté des instances par suite des assertions et de leurs conséquences, et la Gendarmerie royale du Canada a été mêlée à la controverse. Je ne parlerai pas en détail de ces requêtes, mais elles ont été présentées au gouvernement. Le ministre a répondu à certaines assertions en les niant, mais elles ont été faites et, malheureusement à mon avis, elles mettent en jeu la Gendarmerie royale d'une manière qui, d'après moi et d'après beaucoup d'autres personnes, j'en suis sûr, démontre que la police devrait prendre garde à ne pas être mêlée à une affaire qui donne lieu à des requêtes semblables.

J'ai trouvé une des assertions que j'ai sous les yeux dans le *Globe and Mail* du 4 juin; l'association des cercles chinois déclare qu'elle s'élève vivement contre les descentes nombreuses que la Gendarmerie royale a opérées au domicile et dans les commerces des citoyens d'origine chinoise. Les porte-parole du gouvernement ont nié ces descentes, mais il me semble que si la Gendarmerie royale n'avait pas annoncé, au début, l'entrée illégale de 11,000 personnes, elle aurait été mieux en mesure de se défendre contre les assertions et les déclarations faites à propos des agissements de la police.

Je voudrais demander au ministre,—et je pense que le préopinant l'a fait aussi,—de renseigner le comité sur le comportement de la Gendarmerie royale dans son enquête sur les entrées illégales de gens venus de Hong-Kong. En répondant à des questions à la Chambre, le ministre a déjà traité certains aspects de cette affaire. Dans une de ses déclarations, il a révélé que le gouvernement avait retenu les services de certains membres de la police de Hong-Kong, qui avaient été assermentés comme agents spéciaux de la Gendarmerie royale du Canada.

Il a ajouté que ces agents avaient été soigneusement renseignés sur les méthodes policières canadiennes ainsi que sur nos lois concernant la façon de mener des enquêtes et d'interroger les personnes.

C'est tout à fait exact, mais les mesures prises par la police à cet égard, aidée des agents de police de Hong-Kong,—malgré tout le soin qu'on ait apporté à leur indiquer comment procéder,—ne peuvent faire autrement que de susciter en certains milieux du ressentiment et de l'anxiété. Le ministre pourrait peut-être saisir cette occasion pour développer un peu ce qu'il a déjà dit. Cela servirait, j'espère, à dissiper cette anxiété et toute suspicion qui aurait pu être provoquée à l'égard d'un groupement important de Canadiens à l'étranger. Il pourrait également nous parler de l'opportunité, pour un représentant de la Gendarmerie royale du Canada, de faire une déclaration comme celle qui a été faite, en toute bonne foi et avec les meilleures intentions du monde sans doute, mais qui, à l'égard d'une affaire de cette importance et d'une nature aussi controversée, devrait émaner d'un porte-parole du gouvernement lui-même.

L'hon. M. Fulton: Je suis heureux de pouvoir traiter de cette affaire et de fournir au comité des renseignements, outre ceux qui ont déjà été donnés tant par mon collègue, l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, que par moi-même à la Chambre.

Je voudrais d'abord tirer une chose au clair. C'est par mégarde, je présume, que le chef de l'opposition,—et je dois dire que c'est une inadvertance malheureuse et regrettable,—a employé le mot "annoncer" donnant ainsi à entendre que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et les autres agents de police ont fait des déclarations, pour ainsi dire, de leur propre gré à propos de ce qui s'est produit. On a déjà signalé que ce n'est pas exact. C'est très regrettable, selon moi, que le chef de l'opposition ait insisté à dire que des agents de la Gendarmerie avaient annoncé ceci ou cela.

Ce qui s'est passé, c'est qu'au moment où les mandats de perquisition étaient exécutés d'un bout à l'autre du pays, la chose a été sue des journaux. Une entreprise de cette envergure ne pouvait être tenue secrète. L'intention de procéder à cette enquête avait été annoncée de la façon réglementaire par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, à la Chambre, en janvier de cette année. Il est incontestable que cette annonce a émané de l'endroit où elle devait émaner, c'est-à-dire du ministre responsable, dont les services avaient demandé qu'on enquête sur cette affaire.